



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

Procès-Verbal N°11

Réunion en visioconférence du 30 juin 2022

Participants : M. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME - C. POTARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. MESURES ADMINISTRATIVES

Après étude des dossiers, la Section a prononcé des mesures administratives à l'encontre d'arbitres. Ces décisions seront notifiées individuellement aux intéressés mais elles ne feront pas l'objet d'une publication dans le procès-verbal mis en ligne sur le site Internet de la Ligue.

2. ARBITRES

Courriel du 13 mai 2022 de M. DETRIE DELABORDE Adrien.
Courriel du 3 juin 2022 de M. OUMOUZOUNE Houssni.
Courriel du 3 juin 2022 de Mme DIALLO Rouguy.
Courriel du 7 juin 2022 de M. TIBLE Yohann.
Courriel du 27 juin 2022 de Mme KHETTOU Naïma.
Courriel du 29 juin 2022 de Mme LAREDJ Lamia.
Courriel du 30 juin 2022 de Mme GUIOSE Thaïs.

La section prend note de ces différents courriers.

Courriel du 26 mai 2022 de Mme Déborah DEFELICE, arbitre Féminines, qui sollicite un changement de catégorie (de Féminines à Assistant R2) pour la prochaine saison.

La Section prend acte de ce souhait et l'informe qu'une décision a été prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage lors de sa séance de classements des arbitres. À la suite de cette résolution, Mme Déborah DEFELICE est classée Arbitre Assistante Régional 2 Stagiaire.

Courriel du 26 mai 2022 de M. Houssni OUMOUZOUNE, arbitre R3, qui sollicite un changement de catégorie (de R3 à Assistant R2) pour la prochaine saison.

La Section prend acte de ce souhait et accède à cette demande.

Courriel du 17 juin 2022 de M. Timothé BONNOT, arbitre ER, qui nous avise de sa mutation professionnelle et de son départ en Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

La Section en prend note et remercie Timothé BONNOT pour les multiples services rendus à l'arbitrage francilien. Elle lui souhaite par ailleurs une totale réussite dans ses projets professionnels et sportifs.

Courriel du 22 juin 2022 de Mme Ghita BOUTZATE, ex-arbitre de la Fédération Marocaine de Football, qui sollicite son intégration auprès de la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La Section, considérant que Mme Ghita BOUTZATE n'a effectuée qu'une seule saison d'arbitrage auprès de son ancienne Fédération (saison 2017/2018), transmet son dossier au District des Hauts-de-Seine pour suite à donner.

Courriel du 29 juin 2022 de M. Yohann TIBLE, arbitre ER, qui sollicite un changement de catégorie (de ER à Assistant R1) pour la prochaine saison.

La Section prend acte de ce souhait, accède à cette demande et la classe Arbitre Assistant Régional 1 Promotionnel.

Courriel du 29 juin 2022 de FC CONFLANS, qui s'étonne de ne jamais avoir eu de réponses à la suite d'un dossier disciplinaire concernant un arbitre du club.

Dans un premier temps, la Section est surprise du fait que l'arbitre en question n'ait jamais reçu de réponse de la Commission Régionale de l'Arbitrage alors qu'un courriel lui a été adressé le 18 mai 2022.

La teneur de cette correspondance était la suivante :

« *Courriel du 4 avril 2022 de XX, arbitre, qui informe de son arrêt de l'arbitrage jusqu'à la fin de la saison actuelle à la suite de la situation vécue lors d'une rencontre.*

La Section, au nom de la Commission Régionale de l'Arbitrage, lui transmet son total soutien devant cette difficile épreuve et l'assure que cette affaire, suivie par la Commission Régionale de Discipline, a reçu un dénouement avec une sanction lourde pour le dirigeant l'ayant importuné.

La Section espère et souhaite également qu'après cette période de réflexion, l'arbitre puisse reprendre ses activités lors de la prochaine saison. »

Dans un second temps, la Section rappelle à ce club qu'au regard de la Loi « Informatique et Liberté », la divulgation des sanctions prises par la Commission Régionale de Discipline ne peut être communiquée aux arbitres concernés par ce genre de faits. Elle lui signale également que les arbitres ne disposent pas d'accès spécifiques au logiciel Footclub et ne peuvent être informés des sanctions disciplinaires qu'en contactant le membre de Commission Régionale de l'Arbitrage représentant des arbitres auprès de cette commission ou en sollicitant leur club d'appartenance pour consultation du PV relatif à l'affaire concernée.

Pour information, la sanction afférente à l'affaire objet de ce courriel figure au PV n°40 du 13/04/22 de la CRD.

Copie de cette réponse à l'arbitre concerné et au club réclamant.

Courriel du 30 juin 2022 de M. Anas BELCAID, ex-arbitre de la Fédération Marocaine de Football, qui sollicite son intégration auprès de la Ligue Paris Ile-de-France de Football

Reprise du dossier

Devant l'impossibilité pour cet arbitre de fournir les documents réclamés initialement, la Section classe ce dossier « SANS SUITE »

3. OBSERVATEURS

Courriel du 20 juin 2022 de M. Laurent LAVERGNE, qui sollicite sa réintégration dans le corps des observateurs de Ligue à l'issue d'une année de réflexion.

La Section accède à cette demande.

4. CLUBS

Courriel du 16 mai 2022 de AB SAINT-DENIS

Curriel du 31 mai 2022 de Jean-Claude MESSAGER – Tournoi Quarterback

La section prend note de ces courriels.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. DEMISSIONS

Courriel du 10 mai 2022 de M. Xavier GUILLUCQ dit CURE qui informe de sa démission à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022

Courriel du 24 mai 2022 de Mme Jennifer BARROCAS qui informe de sa démission à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022

Courriel du 20 juin 2022 de M. Moriba KEITA qui informe de sa démission à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022

Courriel du 20 juin 2022 de M. Lyes BOUKEROUI qui informe de sa démission à l'issue de cette saison 2021/2022.

La Section prend note de ces démissions qu'elle regrette profondément. Elle souhaite le meilleur à ces arbitres pour l'avenir.

2. MUTATIONS

Courriel du 11 mai 2022 de M. Micha GUEVORKIAN, arbitre en provenance de la Ligue des Hauts de France, qui sollicite son rattachement à la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La section lui réclame son adresse de domicile en Ile de France. A réception de celle-ci, son courriel sera transmis à son district de résidence.

Courriels des 13 mai 2022 et 16 juin 2022 de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté qui sollicite le transfert du dossier de M. Romaric VYON.

La section, à la suite de ces demandes, transmet le dossier de cet arbitre à sa nouvelle Ligue de résidence.

Courriel du 11 mai 2022 de M. Florian LAPLANCHE, arbitre en provenance de la Ligue de Nouvelle Aquitaine qui sollicite son rattachement à la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La section prend note du fait que son dossier a été réclamé à son ancienne Ligue d'appartenance.

A réception de celui-ci et du complet dossier de renouvellement, M. Florian LAPLANCHE sera intégré dans la catégorie Arbitre Assistant R1 Promotionnel.

Courriels du 16 juin 2022 de la Ligue LAURA qui sollicite le transfert du dossier de M. Naoufel ZIBATI.

La section prend note du transfert du dossier de cet arbitre par le secrétariat administratif à sa nouvelle Ligue d'appartenance.

Courriel du 20 juin 2022 de la Ligue des Pays de la Loire, qui nous adresse le dossier de M. Pierre LEBOT qui sollicite son rattachement à la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La section remercie cette Ligue pour l'envoi de ce dossier et reste dans l'attente de l'adresse francilienne de cet arbitre.

A réception de cette information et du complet dossier de renouvellement, M. Pierre LEBOT sera intégré dans la catégorie Arbitre R2 Promotionnel.

Courriel du 24 juin 2022 de M. Mouaad HAFID, arbitre Elite Régional, qui nous avise de son départ pour raisons professionnelles à compter du 1^{er} octobre 2022.

La section informe M. Mouaad HAFID que, sous réserve de renouvellement de son dossier, il reste maintenu au niveau obtenu lors de la saison 2021/2022 et qu'il sera, à ce titre, désignable jusqu'au 30 septembre 2022.

Elle prend également note que M. Mouaad HAFID est entré en contact avec la Fédération Anglaise de Football et reste dans l'attente d'un courrier de cette dernière afin de transmettre son dossier.

Courriel du 28 juin 2022 de M. Mohamed Amine AIT FERHAT, arbitre en provenance de la Fédération Algérienne de Football, qui sollicite son rattachement à la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La section transmet cette demande à la CDA du District des Hauts de Seine pour suite à donner.

Courriel du 29 juin 2022 de Mme Denise MOULIN, arbitre en provenance de la Ligue Guadeloupéenne de Football, qui sollicite son rattachement à la Ligue Paris Ile-de-France de Football.

La section reste dans l'attente de son adresse francilienne de résidence. A réception de celle-ci et après renouvellement de son dossier, Mme Denise MOULIN sera classée provisoirement en catégorie Ligue Féminines avant décision définitive.

3. CONGES SABBATIQUES

Courriel du 17 mai 2022 de M. Thomas DELASSUS qui souhaite une réintégration dans son district d'appartenance à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022
La section accède à sa demande et l'informe qu'il perd le titre d'arbitre de Ligue à effet du 1^{er} juillet 2022.

Courriel du 31 mai 2022 de M. Rabi RABIA qui nous informe de sa reprise d'activité à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022
La section prend note de cette information.

Courriel du 14 juin 2022 de M. Doryan HAMET qui nous informe de son impossibilité de reprendre son activité à l'issue du congé sabbatique qui lui avait été octroyé pour la saison 2021/2022.
La section, au regard du contexte très particulier de la formation professionnelle suivie par cet arbitre et à titre exceptionnel, lui accordera un congé sabbatique pour la saison à venir 2022/2023 à la condition de renouvellement de son dossier dans les délais requis.

M. Doryan HAMET ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

La Section transmet une copie de la présente information au club de AS PIGNAN (514074).

Courriel du 16 juin 2022 de M. Hédi HANACHI qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 et ce, exclusivement dans la pratique « futsal ».
La section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier dans les délais requis

Courriel du 16 juin 2022 de M. Nicolas DJORDJEVIC qui sollicite un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 pour des raisons personnelles.
La section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier dans les délais requis.

M. Nicolas DJORDJEVIC ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

La Section transmet une copie de la présente information au club de BUSSY ST GEORGES FC (544034).

Courriel du 28 juin 2022 de M. Simon LE GAL sollicitant un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 pour des raisons personnelles.
La section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier dans les délais requis.

M. Simon LE GAL ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

La Section transmet une copie de la présente information au club de CS MEAUX ACADEMY (500831).

4. HONORARIAT

Demandes de renouvellement de cartes d'arbitres Honoraires de :

M. SAUTON Pascal – Courriel du 11/06/22
M. BODINEAU Michel - Courrier du 20/06/22
M. LECLERC Jean-Luc – Courrier du 21/06/22
M. LOPEZ Eugène – Courriel du 22/06/22
M. ABDOUL Jean – Courriel du 22/06/22
M. CHARLES Jean-Claude – Courriel du 23/06/22
M. THERON Jacques - Courriel du 27/06/22

La Section transmet ces demandes au Comité de Direction avec avis favorable.

5. BLESSURES ET MALADIES

M. PEREIRA Adrien – ER– Courriel du 06/05/22
M. EL AOUANE Adil - AAR2 - Courriel du 09/05/22
M. GARROUM Maher – R1 – Courriel du 10/05/22
M. MEZOU Matthieu – R1– Courriel du 11/05/22
M. JABRI Yasin – R3 – Courriel du 12/05/22

M. LAREDJ Lamia – FEM– Courriel du 13/05/22
M. SIBY Mamadou – R2 - Courriel du 13/05/22
M. DETRIE DELABORDE Adrien– JAR – Courriel du 16/05/22
M. ACHAB Rayane – R3 – Courriel du 24/05/22
M. EL BARKANI Abdelilah – AAR2 – Courriel du 25/05/22
M. VEISSIERE Simon – R1 - Courriel du 25/05/22
M. DJILALI Naoufel – JAR– Courriel du 25/05/22
M. LE QUERNEC-BOSSON Erwann – R2 - Courriel du 26/05/22
M. AGIUS Aurélien – JAR– Courriel du 27/05/22
M. BOUAYYAD Amin – R1- Courriel du 30/05/22
Mme NAMRIT Gladys – FEM - Courriel du 31/05/22
M. MORAR Catalin – AAR2 - Courriel du 01/06/22
M. DERRADJI Melvin– JAR- Courriel du 03/06/22
M. VERECQUE Antoine – JAR – Courriel du 03/06/22
M. ISMAIL Abdelaziz – R3 – Courriel du 09/06/22
M. TIAN Xavier – R1 – Courriel du 09/06/22
M. HADJADJ Mickael – ER – Courriel du 09/06/22
M. BEKER Yohann – R1 – Courriel du 10/06/22
M. BOUGATTAYA Montassar – R3 – Courriel du 10/06/22
M. LAWSON Mariano – R3 – Courriel du 13/06/22

La Section prend note des courriels de ces arbitres, leurs souhaite un complet rétablissement et transmet aux Sections désignations et observations.

II. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est : arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel, etc....).

La saisie des rapports à destination des commissions est OBLIGATOIRE via votre « portail des officiels ».

Le délai de saisie ou d'envoi des rapports (pour les rares compétitions ou situations où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

Uniquement dans ce cas, l'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace « portail des officiels » :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.